

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Education :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Thérapie :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

Reclamation : contact@mupras.com

Mise en charge : pec@mupras.com

adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

S : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



## Déclaration de Maladie

N° M21- 0021503

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

### Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 10295 Société :

Actif  Pensionné(e)  Autre :

Nom & Prénom : CHAOUB BOUZZA

Date de naissance : 01/01/1958

Adresse : Bloc 16 N° 07 Hay Larissa Hay Mohammadi

Tél. 066 239 4825 Total des frais engagés : 330,70 Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Docteur Abdelghani ABOU TAKA  
Orthopédiste - Traumatologue  
Av. 10 Mars place de la préfecture  
Sidi Othmane - Casablanca  
Tél : 05 22 59 58 35

Date de consultation : 22/06/2021

Nom et prénom du malade : SIDI OTHMANE ABOU TAKA Age : 1963

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.



J'atteste sur l'honneur l'exhaustivité des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 28/06/2021

Signature de l'adhérent(e) :

#### **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
20/6/2014	Consultation	1	500	Docteur Abdellah ABOU Orthopédiste - Traumatologue Av. 10 Mars place de la Victoire Sidi Othmane - Casablanca Tel. 05 22 59 58 55

## **EXECUTION DES ORDONNANCES**

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
		

## **ANALYSES - RADIographies**

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
	92-6-21		330.-

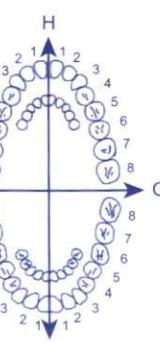
## AUXILIAIRES MEDICAUX

#### **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan des

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000 D 00000000 35533411	G 21433552 00000000 G 00000000 11433553	B	COEFFICIENT DES TRAVAUX
	<b>[Création, remont, adjonction]</b> Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'

Dr. Abdelghani Aboutika

Orthopédiste - Traumatologue  
Diplômé de la Faculté de Médecine de Brest - France  
Ancien Attaché aux Hôpitaux de Brest  
Microchirurgie - Chirurgie de la main  
Arthroscopie

الدكتور عبد الغني أبو النقي

اختصاصي في أمراض وجراحة العظام

خريج كلية الطب ببريس - فرنسا

ملحق سابق بمستشفيات بريست

الجراحة بالمجهر - جراحة اليد - الجراحة بالمنظار

Dr. Dr. Dr. Dr. Dr.

22 JUIN 2021

Casablanca, le .....

1340. گلاریج لعنة المعاشر

3130. سکونی لعنة المعاشر

29.00 ریلک AB 10 جولی

78.00 دیواری ۱۲ ۳

26.00. وفاپون نسخه المعاشر

98.00. نوشی ۱۲ لندنی

330.70-



شارع 10 مارس - ساحة العمالة - المركز الطبي سيدي عثمان - الطابق الأول  
Avenue 10 Mars - Place de la Préfecture - Centre Médical Sidi Othmane 1<sup>er</sup> étage  
Tél.: 05 22 59 58 35

Colchicine 1mg

OPOCALCUM

20 comprimés sécables

6 118000 082156

13,40

ZYLORIC 200 mg

Boîte de 28 comprimés

A.M.N. N° 62 DMP/27/TT

SOTHEMA BOUSKOURA

Remboursable AMO

6 118000 022244

LOT 210515  
EXP 02/2025  
PPV 31.30  
31.30

VITATLON® PLUS

10 comprimés effervescents

6 118000 032731

VITATLON® plus

PPV 28DH00

EXP 11/2023

LOT 04076 2

NOVIRON®

Composition:

LipoFer soit 14mg  
de Fer élément,  
Stéarate de Magnésium,  
Amidon de maïs,  
Capsule végétale en  
HPMC (Hyproméllose).

CONSEILS D'UTILISATION:  
Selon la prescription  
médicale

6 11125 1580690

NOVIRON  
P.P.G. 99 DH  
UI AV: 13/24 Lot: NV16  
B.O.PERT

P2

Gouttes buvables  
Voie orale

# D3 NORM® 100 UI

## FORME ET PRESENTATION :

Gouttes buvables, flacon compte-gouttes de 30 ml.

## COMPOSITION :

Huile de soja, Antioxydant : Acétate de vitamine E liquide, Vitamine D3 (5µg/2 gouttes).

## PROPRIETES :

D3 NORM® 100 UI gouttes buvables renferme de la vitamine D3 sous la forme la plus active de vitamine D.

D3 NORM® 100 UI gouttes buvables favorise l'absorption du calcium et du phosphore et contribue au maintien d'une ossature normale et au bon fonctionnement du système immunitaire.



## UTILISATIONS :

- Carence en vitamine D.
- Fragilité osseuse.

## CONSEILS D'UTILISATIONS :

Suivre les recommandations d'un professionnel de la santé. Bien agiter avant emploi. Les gouttes sont à diluer dans un liquide froid de préférence (lait, jus de fruits...). Le flacon est muni d'un compte goutte.

1 goutte = 100 UI

## PRECAUTIONS D'UTILISATION :

- À utiliser en complément d'une alimentation variée.
- Ne pas dépasser la dose recommandée.
- Tenir hors de portée des enfants.
- Conserver dans un endroit frais et sec.

Complément alimentaire, ce n'est pas un médicament.

Fabriqué par Pharmalife Research - Italie.

Importé et distribué au Maroc par Thérapharm.

Autorisation ministère de la santé n° : DA 20181711311DMP/20UCAV1

Autorisation sanitaire ONSSA n° : ES.5.230.16



Comprimé  
Voie orale

# AINAT®

## FORME ET PRÉSENTATION :

Comprimés - boîte de

LOT : 210223  
PER : 04/2024  
PPC : 79,50 DH

## COMPOSITION :

Reine des près (Filipérou)

(Harpagophytum procumbens officinale), Gluconate

Agents de charge : cellulose

éránts : stéarate de magne



## PROPRIÉTÉS ET UTILISATIONS :

AINAT® est à base d'actifs naturels qui contribuent au soulagement de l'inconfort des articulations, des muscles, des tendons et des ligaments.

## CONSEILS D'UTILISATION :

1 comprimé 2 à 3 fois par jour.

## PRÉCAUTIONS D'UTILISATION :

- Respecter la dose journalière conseillée.
- Tenir hors de portée des jeunes enfants.
- Conserver dans un endroit frais et sec.
- Déconseillé chez la femme enceinte.

Complément alimentaire, ce n'est pas un médicament.

Fabriqué par Pharmalife Research-Garbagnate Monastero (LC)-Italie.

Importé et distribué au Maroc par THERAPHARM

Autorisation ministère de la santé n° : DA20171607515DMP/20UCA/v1